

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 14 + 4 PROCURATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le 02 du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, BOLASELL Claire-Marie LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, LAFFITE Patrick, SABARDEIL Manon,

Absents ayant donné procurations FEDERICO Fatiha à Christophe MANAS, Lilian ROUCOLLE à Jean-Louis TORRES, Lionel COLARD à Aline COGEZ, Agnès LIRONCOURT à Manon SABARDEIL

Absent : Henri GERBOLES

Convocation le 28 novembre 2024.

Le quorum est atteint

Mme Sandra FORNELLI a été nommée secrétaire de séance

DEL n° 12202410**OBJET : Modification du règlement intérieur de la Halte jeux.**

Monsieur le maire laisse la parole à Mme LISSARRE Valérie, Adjointe déléguée à l'enfance jeunesse, qui présente les modifications à apporter au règlement intérieur de la Halte Jeu « Bulles de câlins » pour l'année 2025.

Modification qui porte sur le point suivant : En 2025, la structure sera ouverte toute l'année sauf du 1er janvier au 5 janvier, du 17 février au 23 février inclus, du 4 août au lundi 25 août inclus et du lundi 22 décembre au mardi 31 décembre inclus.

Entendu cet exposé, le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve la modification présentée qui sera intégrée dans le règlement intérieur de la Halte Jeux.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

C. MANAS